

CONSORT NT

Société Anonyme

58, boulevard Gouvion de Saint Cyr
75017 Paris
R.C.S Paris 389 488 016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Exelmans

Membre indépendant de **EAI**
INTERNATIONAL 

Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'ordre de Paris - Ile de France.

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Paris.

Exelmans Audit & Conseil - 21, rue de Téhéran - 75008 Paris - Tél. : 01 45 20 20 23 - Fax : 01 45 20 20 27
RCS Paris B 482 026 739 - code APE 6920Z - TVA n° FR 584 820 267 39

CONSORT NT

Société Anonyme

58, boulevard Gouvion de Saint Cyr
75017 Paris
R.C.S Paris 389 488 016**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société CONSORT NT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CONSORT NT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 5 138 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2.3 « Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle permet de systématiquement détecter toute anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Exelmans Audit & Conseil



Stéphane DAHAN

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2022	Net 2021
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement			0,39	0,39
Concessions, brevets et droits similaires	5 105,88	5 105,49		6 860,21
Fonds commercial	6 860,21		6 860,21	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	11 966,09	5 105,49	6 860,60	6 860,60
Immobilisations corporelles				
Terrains	15 244,90	15 244,90		489 018,85
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 077 926,28	1 077 903,30	22,98	14 676,06
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 093 171,18	1 093 148,20	22,98	503 694,91
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	5 147 981,87	10 000,00	5 137 981,87	5 137 981,87
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 875,25		14 875,25	104 875,25
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations corporelles	5 162 857,12	10 000,00	5 152 857,12	5 242 857,12
ACTIF IMMOBILISE	6 267 994,39	1 108 253,69	5 159 740,70	5 753 412,63
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 813 718,28	82 317,00	5 731 401,28	6 086 706,40
Clients et comptes rattachés	14 423 510,55	59 500,00	14 364 010,55	9 359 867,41
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	20 237 228,83	141 817,00	20 095 411,83	15 446 573,81
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	4 979 069,60		4 979 069,60	8 567 546,07
Charges constatées d'avance	258,63		258,63	251,63
Total disponibilités et divers	4 979 069,60		4 979 069,60	8 567 546,07
ACTIF CIRCULANT	25 216 557,06	141 817,00	25 074 740,06	24 014 371,51
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	31 484 551,45	1 250 070,69	30 234 480,76	29 767 784,14

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Passif -

		2022	2021
Capital social ou individuel	Dont versé :		
	1 760 980,00	1 760 980,00	1 760 980,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		565 364,87	565 364,87
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		176 098,00	176 098,00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		78 885,50	78 885,50
Report à nouveau		10 110 338,25	8 805 324,80
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		6 158 999,44	5 267 218,45
Total situation nette		18 850 666,06	16 653 871,62
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			164 705,57
CAPITAUX PROPRES		18 850 666,06	16 818 577,19
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		1 049 879,19	33 381,00
Total dettes financières		1 049 879,19	33 381,00
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 478 071,35	10 657 185,62
Dettes fiscales et sociales		1 233 336,72	1 256 189,31
Total dettes d'exploitation		9 711 408,07	11 913 374,93
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		555 032,50	1 002 451,00
Total dettes diverses		555 032,50	1 002 451,00
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		67 494,94	
Écarts de conversion passif		11 383 814,70	12 949 206,93
TOTAL GENERAL		30 234 480,76	29 767 784,12

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Net 2022	Net 2021
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	29 785 197,63		29 785 197,63	30 097 114,93
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	29 785 197,63		29 785 197,63	30 097 114,93
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			74 619,00	103 758,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 428 898,96	3 421 351,51
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			33 288 715,59	33 622 224,44
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			29 415 168,92	29 764 455,62
Autres achats et charges externes				
Total charges externes			29 415 168,92	29 764 455,62
Impôts, taxes et assimilés			54 933,78	54 107,50
Charges de personnel				
Salaires et traitements			193 779,19	190 412,06
Charges sociales			82 171,27	81 933,94
Total charges de personnel			275 950,46	272 346,00
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			29 449,10	31 544,50
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			82 317,00	74 619,00
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			111 766,10	106 163,50
Autres charges d'exploitation			(20 177,56)	36 710,41
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			29 837 641,70	30 233 783,03
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 451 073,89	3 388 441,41

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte de résultat (Partie 2)

	Net 2022	Net 2021
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 451 073,89	3 388 441,41
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 946 125,00	2 946 125,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	49 067,00	20 526,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 995 192,00	2 966 651,00
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 000,00	11 000,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	6 000,00	11 000,00
RESULTAT FINANCIER	2 989 192,00	2 955 651,00
RESULTAT COURANT	6 440 265,89	6 344 092,41
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 450 000,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges	170 573,67	
Total des produits exceptionnels	1 620 573,67	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	371 870,19	242 409,56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	474 222,83	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 868,10	39 641,40
Total des charges exceptionnelles	851 961,12	282 050,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	768 612,55	(282 050,96)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	1 049 879,00	794 823,00
TOTAL DES PRODUITS	37 904 481,26	36 588 875,44
TOTAL DES CHARGES	31 745 481,82	31 321 656,99
BENEFICE ou PERTE	6 158 999,44	5 267 218,45

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXES

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Règles et méthodes comptables -

Table des matières

- 1 Événements de l'exercice
- 2 Principes comptables et méthodes d'évaluation
 - 2.1 Immobilisations incorporelles
 - 2.2 Immobilisations corporelles
 - 2.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement
 - 2.4 Créances et dettes
 - 2.5 Reconnaissance du revenu
 - 2.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière
- 3 Analyse des comptes sociaux
 - 3.1 Immobilisations et amortissements
 - 3.2 Créances clients et comptes rattachés
 - 3.3 Autres créances
 - 3.4 Produits à recevoir et charges constatées d'avance
 - 3.5 Capitaux propres
 - 3.6 Emprunts et dettes financières
 - 3.7 Fournisseurs et comptes rattachés
 - 3.8 Dettes fiscales et sociales et dettes diverses
 - 3.9 Charges à payer
 - 3.10 Échéances des créances et des dettes
 - 3.11 Répartition du chiffre d'affaires
 - 3.12 Autres achats et charges externes
 - 3.13 Dotations et reprises de provisions
 - 3.14 Résultat financier
 - 3.15 Résultat exceptionnel
 - 3.16 Intégration fiscale
 - 3.17 Retraitement des crédits-baux
- 4 Autres informations
 - 4.1 Tableau des filiales et participations (en K€)
 - 4.2 Identité des sociétés qui incluent CONSORT NT dans leur périmètre de consolidation
 - 4.3 Engagements hors bilan
 - 4.4 Effectif
 - 4.5 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction
 - 4.6 Montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat
 - 4.7 Exposition aux risques particuliers

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1 Événements de l'exercice

Le site de Saint Cloud a été cédé au cours de l'exercice dégagant une plus-value inscrite en résultat exceptionnel.

2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général dans sa version consolidée au 1er janvier 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales

d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en K Euros.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du fonds commercial et de logiciels amortis sur une durée allant de une à trois ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, dans le respect des règles fixées par les règlements du Comité de la réglementation comptable 2002-10 et 2004-06.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

Désignation	Durée d'amortissement	Mode
Constructions décomposées	11 à 45 ans	Linéaire
Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire et dégressif
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Il a été considéré que les amortissements dégressifs pratiqués correspondaient à un amortissement économiquement justifié, eu égard à la politique de renouvellement des investissements et à la charge annuelle que représente la possession d'une immobilisation amortie.

Société : CONSORT NT
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Une dépréciation est susceptible d'être constatée si la valeur des titres est supérieure à la quote-part de situation nette correspondante. Le cas échéant, une actualisation des flux de trésorerie pourra être effectuée.

2.4 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

2.5 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires comptabilisé est la résultante de deux éléments :

- les contrats cadre signés avec les clients ;
- l'émission de factures mensuelles acceptées par les clients sur la base des relevés de temps et l'état d'avancement des projets au forfait par rapport au reste à faire.

Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.

Autres prestations :

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

2.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

La convention collective prévoit un droit à indemnité de fin de carrière pour le personnel ayant cinq années d'ancienneté révolues.

La société ne constitue pas de provision pour indemnité de fin de carrière ou complément de retraite dans ses comptes sociaux.

Les engagements de retraite ont été évalués à 29 K€ au 31 décembre 2022 (dette latente non enregistrée dans les comptes) ; cet engagement repose sur les hypothèses de calcul suivantes :

Taux d'actualisation = 3.60%

Age de départ à la retraite = 65 ans pour les cadres

Convention collective = Syntec

Table de mortalité = INSEE 2016-2018

Taux de turnover = entre 0% et 45 % en fonction du statut et de l'âge du salarié

Taux de charges sociales : 45.60 %

